

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021
DÉLIBÉRATION N°****NOTE DE SYNTHÈSE****OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020–
BUDGET VILLE.****SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES****AVIS DES COMMISSIONS**

« Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité » du 18 mai 2021

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le Compte Administratif 2020 de la Ville tel qu'il a été tenu par la commune.

Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

Le Compte Administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il retrace ainsi toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année. Le Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de la ville, à l'exception de la répartition fonctionnelle, sans impact sur les résultats globaux.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT REPORTE (002)		4 435 297,96	4 435 297,96
REALISE 2020	46 095 954,01	48 159 666,42	2 063 712,41
TOTAL	46 095 954,01	52 594 964,38	6 499 010,37

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **6 499 010.37 €** pour l'exercice 2020.**A. Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre**

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Crédits annulés
011	Charges générales	9 055 757,35	6 502 965,96	2 056 656,19	496 135,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 860 241,00	28 936 227,53	23 644,47	900 369,00
014	Atténuation de produits	3 671 633,00	3 546 633,00		125 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 024 128,81	2 987 742,50		36 386,31
	Total des dépenses de gestion courante	45 611 760,16	41 973 568,99	2 080 300,66	1 557 890,51
66	Charges financières	1 044 000,00	894 084,09	1 111,66	148 804,25
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	126 968,74		73 031,26
68	Dotations aux provisions		-		-
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	46 855 760,16	42 994 621,82	2 081 412,32	1 779 726,02
023	Virement à la section d'investissement	3 357 928,01			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 009 443,00	1 019 919,87		- 10 476,87
	Total de dépenses d'ordre de fonctionnement	4 367 371,01	1 019 919,87		1 769 249,15
	TOTAL	51 223 131,17	44 014 541,69	2 081 412,32	5 127 177,16



La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux. En 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **46 095 954.01€** (mandats émis+ rattachements) contre 47 604 603.30€ en 2019, soit une baisse de 1 508 649.29€ (-3,17%).

Pour rappel le budget prévisionnel 2020 a été élaboré dans le contexte de la crise sanitaire.

Les enveloppes allouées aux différents services ont été évaluées en fonction des besoins essentiels afin d'optimiser et de maîtriser les dépenses.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **45 076 034.14€** contre 46 595 618.43€ sur l'exercice antérieur, soit une baisse de 1 519 584.29€ (-3,26% par rapport à 2019). Elles se décomposent en quatre rubriques principales : les charges à caractère général, les charges de personnel, les subventions et participations, les autres charges, regroupées au sein des chapitres 011, 012, 014, 65, 66 et 67.

Le **chapitre 011 « charges à caractère général »** prend en compte les dépenses liées au fonctionnement des services et aux petits équipements (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, ...).

En 2020, ces charges s'élèvent à **8 559 622.15€** contre 10 066 064.31€ en 2019 soit une baisse de 1 506 442.16 (-14,97% par rapport à l'exercice 2019).

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides (eau, électricité, chauffage et frais de télécommunication) qui s'élèvent à **2 299 236.70€** en 2020, contre 2 652 498.09€ en 2019 soit une baisse de 353 261.39€ (-13,32%). La période de confinement débutée en mars 2020 a réduit la fréquentation des espaces publics entraînant les résultats suivants :

- L'eau potable pour un montant en 2020 de 206 069.68€ contre 420 654,58€ en 2019 soit une baisse de 214 584.90€ (-51% par rapport 2019) ;

- L'électricité pour un montant de 1 071 496.69€ en 2020 contre 1 086 663.17€, représentant une baisse de 15 166€. (-1,40% par rapport 2019)

- Le chauffage pour un montant de 788 328.05€ en 2020, contre 528 758,58€ en 2019 soit une différence de 259 569.47€ représentant une hausse de 49,09% des frais de chauffage par rapport 2019).

La fermeture de la plupart des bâtiments communaux durant le confinement a contribué à réduire les dépenses énergétiques.

- Les services extérieurs pour l'année 2020 sont de **3 647 250.73€** contre 4 798 324.06€ en 2019 soit une baisse de 1 151 073.33€ (-23,99%).

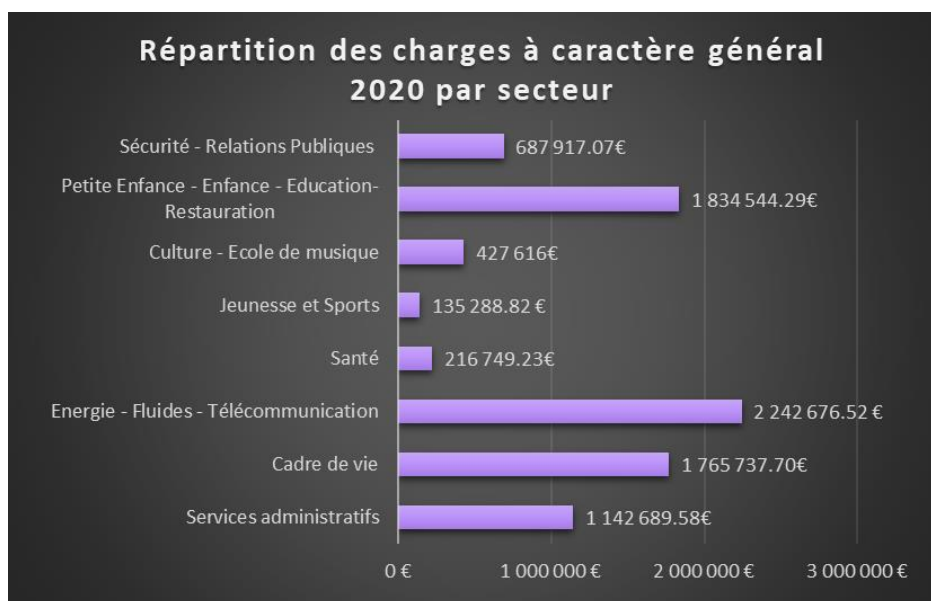
Il s'agit de contrats passés avec des prestataires extérieurs relatifs aux marchés des denrées alimentaires, le marché de la sécurité dans les bâtiments publics, le marché de la réservation de berceaux dans les crèches privées, les prestations offertes dans les maisons de proximité, les intervenants dans les crèches et les divers.

- La commune a également doté les agents ainsi que les administrés en fournitures sanitaires (masques, gels, lingettes, distributeurs de savon, visières de protection...) pour un montant de **174 133.47 €**.

- L'entretien des infrastructures communales (bâtiments, voiries) s'élève **123 973.23€** contre 110 741.04€ en 2019, soit une hausse de 13 232.19€ (11.95%). L'entretien du patrimoine comprend la réparation des fuites à la maternelle BEL AIR, les travaux de restauration de l'Eglise Sainte MADELEINE, la réfection du terrain de tennis, la réfection des murs de l'école élémentaire CARNOT, la désinfection des cumulus...).



- Les contrats de maintenance : **629 059.59 € contre 616 319.39€** soit une hausse de 12 740.2€ (2% par rapport 2019). Les contrats de maintenance prennent en compte l'entretien des extracteurs de fumée au centre administratif, la maintenance pour l'échafaudage, la maintenance d'appareils numériques, la maintenance de logiciels (petite enfance, informatique...), la gestion des horodateurs. Le recours au télétravail a favorisé la mise en place de contrat de maintenance à distance, permettant aux agents de pouvoir continuer à assurer leurs missions.



Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » s'élève à **28 959 872.00 € en 2020** contre 28 980 703.09 € en 2019, soit une baisse de 20 831.09€ (-0,07%).

Les dépenses principales de ce chapitre, se décomposent comme suit :

- La rémunération du personnel : 28 797 169.27€ contre 28 748 476.79€ en 2019 soit une hausse de 48 692.48€ (0,17%).
- La médecine du travail : 56 526.04€ en 2020 contre 97 141.97€ en 2019, soit une baisse de 40 615.93€ (-41,81%).
- Les charges sociales des intermittents payées dans le cadre des contrats de cession de spectacles culturels : 22 821.04€ en 2020 contre 21 292.81€ en 2019 soit une hausse de 1528.23€ (7,18%)

En matière de charge de personnel, il convient de préciser que la commune a maintenu l'intégralité des salaires des agents malgré la période de confinement.

La commune a également procédé à la prolongation des droits aux allocataires de chômage arrivants en fin de droits au regard de la crise sanitaire. Sont également pris en compte les facteurs règlementaires tels que le glissement vieillesse technicité (GVT). Ce dernier comprend les augmentations liées à la carrière des agents (avancement de grades, échelons et promotions internes). Il convient cependant de noter qu'en 2020 il y a eu le retour anticipé d'agents en disponibilité intervenu au cours de l'année et comptabilisé sur un exercice entier.

Enfin, une valorisation des rémunérations des agents particulièrement mobilisés pendant la période de confinement a été également prise en compte. Les recrutements prévus à compter du mois de mars 2020 ont pour la plupart été décalés dans le temps.



Le **chapitre 014 « atténuation de produits »** d'un montant de **3 546 633€**, cette dépense, identique à celle de 2019 concerne :

Le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) que la commune doit verser suite à la réforme de la Taxe Professionnelle. Le **FNGIR** permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale en 2009. Le prélèvement a été calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle.

Le **chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** s'élève en 2020 à **2 987 742.50€** contre 2 924 745.01€ en 2019 soit une hausse de 62 997.49€ (2,15%).

Il se compose principalement des dépenses suivantes :

- Les subventions versées aux associations 1 142 862€ en 2020 contre 1 128 533€ en 2019 soit une hausse du montant de cette subvention de 14 329€ (1,27%).
- La subvention au CCAS : 520 326.31€ en 2020 contre 505 000€ en 2019 soit une hausse de 15 327.31€ (3,04%).
- La subvention à la Caisse des Écoles : 251 550.88€ en 2020 contre 237 723€ en 2019 soit une hausse de 13 827.88€ (0,06%).
- Les contributions obligatoires : 125 415€ (Jeanne d'Arc) contre 120 351.21€ en 2019 soit une hausse de 5 063.79€ (0,04%).
- Le contingent incendie : 642 385.62€ en 2020 contre 634 769€ en 2019 soit une hausse 7 616€ (0,01%).
- Les indemnités des élus : 264 968.90€ en 2020 contre 254 754.84€ en 2019, soit une hausse de 10 214.06€ (0,04%).

Le **chapitre 66 « charges financières »** s'élève à **895 195.75€** en 2020 contre 1 025 380.86€ en 2019, soit une baisse de 130 185.11€ (-12,70%). Ce chapitre concerne les dépenses relatives aux intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

Le **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** s'élève à **126 968.74€** en 2020 contre 52 092.16€ en 2019, soit une hausse de 74 876.58€ (143,74%).

Suite à l'annonce du confinement, et la fermeture des services au public un remboursement des frais a été effectué pour les prestations réglées avant le confinement :(piscine, patinoire, salle de spectacle...).

➤ Dépenses d'ordre de fonctionnement

Le **chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section »** d'un montant total de **1 019 919.87€** contre 1 008 984.87€ en 2019, soit une hausse de 10 935€ (1,08%)

Regroupe les dépenses suivantes :

- Les dotations aux amortissements : 1 007 919.87€
- Les écritures comptables liées à des cessions et sorties d'immobilisations du patrimoine : 12 000€



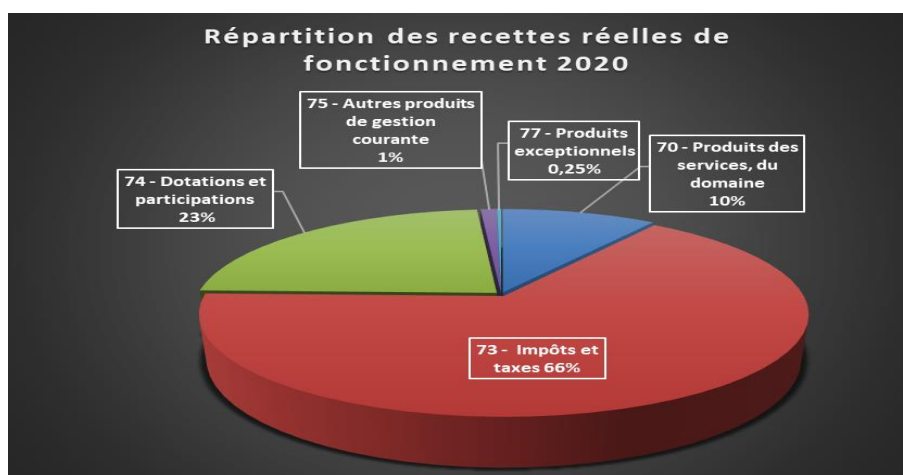
B. Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	50 000,00	47 183,00	16 848,00	- 14 031,00
70	Produits des services, du domaine	4 428 897,00	3 879 000,53	823 942,96	- 274 046,49
73	Impôts et taxes	30 865 320,00	31 444 411,29	98 134,83	- 677 226,12
74	Dotations et participations	10 726 738,30	9 755 409,78	1 444 227,19	- 472 898,67
75	Autres produits de gestion courante	557 150,91	458 313,70	37 882,22	60 954,99
Total des recettes de gestion courante		46 628 106,21	45 584 318,30	2 421 035,20	- 1 377 247,29
77	Produits exceptionnels	90 323,00	120 695,63	1 200,00	- 31 572,63
78	Reprise sur provisions				-
Total des recettes réelles de fonctionnement		46 718 429,21	45 705 013,93	2 422 235,20	- 1 408 819,92
042	Opération d'ordre de transfert entre section	70 904,00	32 417,29	-	38 486,71
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 904,00	32 417,29	-	38 486,71
TOTAL		46 789 333,21	45 737 431,22	2 422 235,20	- 1 370 333,21
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 435 297,96			

Le montant des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **48 159 666.42 €** en 2020 (mandats émis + rattachements) contre 49 605 289.03€ en 2019, soit une baisse 1 445 622.61€ (-2,91%).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **48 127 249.13€** en 2020 contre **49 554 644€** en 2019, soit une baisse de 2,88% par rapport à 2019, représentant un manque à gagner de 1 427 394.87€. Cette section regroupe les chapitres budgétaires 013, 70, 73, 74, 75 et 77.



Le chapitre 013 « atténuation de charges » s'élève à **64 031€** en 2020 contre 66 015.24 € en 2019 soit une baisse de 1984,24€ (-3%) ; il regroupe essentiellement les remboursements d'indemnités journalières versés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les agents contractuels.



2021/...

Question n° du CM en date du 27/05/2021
Note de synthèse P6/15

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine » s'élève pour l'exercice 2020 à **4 702 943.49€ contre** 6 822 466€ en 2019, soit une baisse de 2 119 522.91€, (-31,07%).

La crise sanitaire de la COVID 19 justifie nettement cette baisse. En effet, l'arrêt des activités a conduit à la fermeture des services offerts au public, créant au passage une chute des recettes de la ville. Les recettes non perçues par la ville sur l'exercice 2020 du fait de l'épidémie sont estimées à 2,1 millions d'euros. Il s'agit notamment des pertes sur les taxes économiques, sur l'exploitation du domaine (droits de stationnement, forfaits post-stationnement, occupation du domaine public) et des recettes tarifaires (participation des usagers : restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, CMS, équipements sportifs et culturels, etc.)

Y sont recensées principalement :

- Les redevances d'occupation et les recettes d'utilisation du domaine public, pour un montant total de **305 895.09€ en 2020** contre 387 113.85€ en 2019, soit une baisse de 81 218.76 (-20,98%) : la ville enregistre sur l'exercice 2020 une baisse des ventes de concessions en raison du recours de plus en plus fréquent des familles à la crémation.
- Les recettes issues des prestations de services (restauration scolaire, études, accueil centres de loisirs, accueil crèche, activités culturelles et sportives, soins médicaux et dentaires) se chiffrent en 2020 à 4 224 123.55€ contre 6 402 957.01€ en 2019 soit une baisse de 2 178 833.46€ (-34,03%).
- Les remboursements de frais incombant à la communauté d'agglomération Val Parisis, d'un montant de 169 311.68€ en 2020 contre 139 077€ en 2019, soit une hausse de 30 234.68€ (21.74%) : il s'agit d'un remboursement de frais d'éclairage. Ces frais sont supportés par la commune et remboursés par VAL Parisis.

Le **chapitre 73 « impôts et taxes »** d'un montant de **31 542 546.12** en 2020 contre 31 043 556.27€, soit une hausse de 498 989.85€ (1,61% par rapport 2019). Il regroupe les recettes suivantes :

- La fiscalité locale pour l'exercice 2020 représente 21 403 001€ contre 21 079 952 en 2019, soit une hausse de recettes de 323 049€ (1,53%). Le produit fiscal augmente sous l'effet d'un dynamisme des bases d'imposition passant de 49 464 086 en 2019 à 50 100 404 en 2020 soit une hausse des bases de (1.29%).
- Le Fonds de solidarité des communes d'Ile de France s'élève à 1 790 489€ en 2020 contre 1 447 202€ en 2019, soit une hausse de 343 287€ (23,72%)
- Les taxes additionnelles ou droits de mutation liés aux transactions immobilières réalisées sur le territoire de la commune se chiffrent à : 1 537 139.85€ en 2020 contre 1 784 649.76€ en 2019, soit une baisse de 247 509.91 (-13,87%).
- L'attribution de compensation 5 575 263€ reste stable et inchangée en 2020 et en 2019.
- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 634 398€. Elle est versée par la communauté d'agglomération Val Parisis. En 2019 elle représentait 623 120€ soit une hausse de 11 278€ (1,81%).
- Les autres taxes (taxes sur l'électricité, sur la publicité extérieure, droits de place...) : sont chiffrées à 551 063.36€ contre 635 632.51€ en 2019 soit une baisse de 84 569.15€ (13,30% par rapport à 2019).

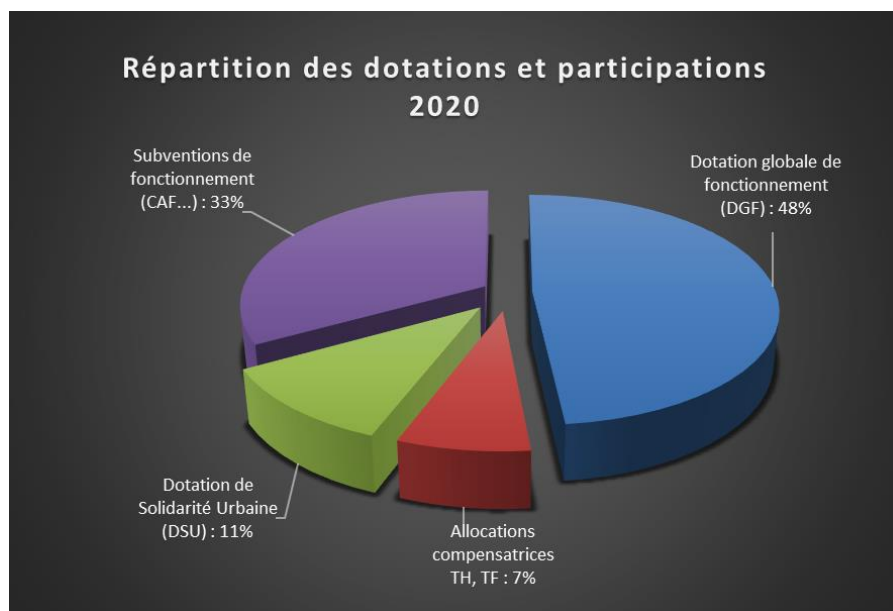


Le chapitre 74 « dotations et participations » atteint **11 199 636.97** en 2020 contre **10 827 767.11€**, soit une hausse de 371 869.86€ (3,43% par rapport à 2019).

Il regroupe :

- Les dotations de l'État :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 5 015 867€ contre 4 959 856 € en 2019 soit une hausse de 56 011€ (1,13 %)
 - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 1 146 161€ en 2020 contre 1 109 616€ en 2019 soit une hausse de 36 545€ (3,29%)
 - Les allocations compensatrices TH et TF : 765 933€ contre 728 293€ en 2019, soit une hausse de 37 640€ (5,17%).
- Les subventions de fonctionnement issues de contrats ou de conventions :
 - Le Conseil Départemental du Val d'Oise : 86 886€ pour la mise à disposition d'équipements sportifs aux collèges et le soutien financier aux activités culturelles contre 81 487€ en 2019 soit une hausse de 5 399€ (6,63%).
 - La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise : 2 977 320.2€ en 2020 contre 2 923 608.96€ en 2019 soit une hausse de 53 711.24€ (1,84%), correspondant au subventionnement des secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de certaines actions du service Jeunesse. La CAF a compensé les pertes de structure EAJE, ce qui justifie l'augmentation par rapport à 2019.

Il est à noter que les services administratifs recherchent des subventions aux projets de la ville.



Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » d'un montant de **496 195.92€** en 2020 contre 578 014.07€ en 2019 soit une baisse de 81 818.15€ (-14,16%) enregistre les recettes encaissées au titre des revenus locatifs et diverses redevances.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » s'élève en 2020 à **121 895.63€** 2020 contre 216 824.91€ en 2019 soit une baisse de 94 929.28€ (-43,78%). Ce chapitre correspond aux indemnités perçues au titre de sinistres dans le cadre de contentieux ainsi que des régularisations de mandats effectués initialement sur l'exercice n-1.



➤ **Recettes d'ordre de fonctionnement**

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève d'un montant à **32 417.29€**. Il regroupe les écritures d'ordre suivantes :

- Les travaux en régie (immobilisations réalisées par le personnel communal) : 21 183.29€
- L'amortissement des subventions d'investissement : 11 234 €.

II. **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT REPORTE (001)		1 228 254,89	1 228 254,89
REALISE 2020	8 886 906,54	7 743 933,49	- 1 142 973,05
TOTAL	8 886 906,54	8 972 188,38	85 281,84

La section d'investissement dégage pour l'exercice 2020 un excédent de **85 281.84 €**.

A. **Présentation des dépenses d'investissement par chapitre**

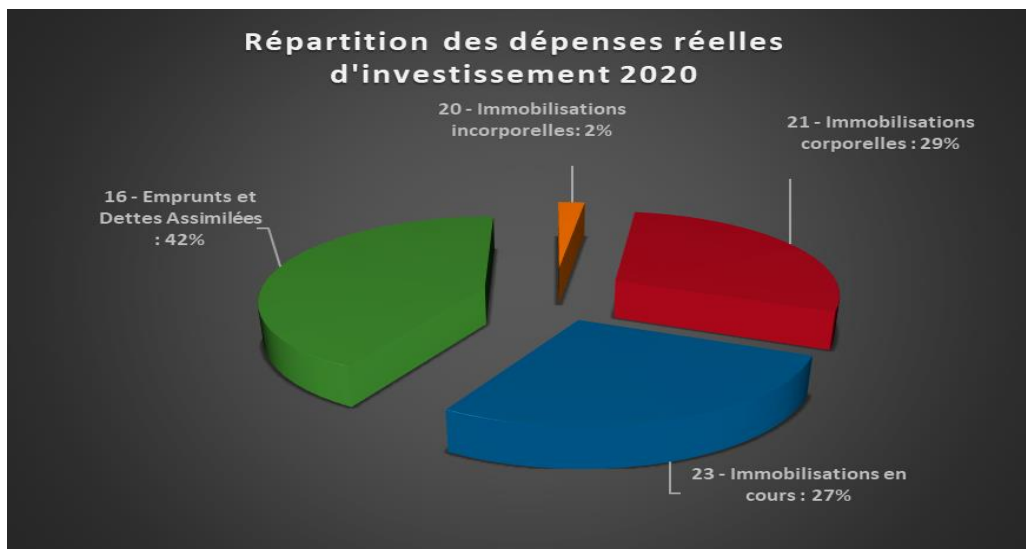
Les dépenses d'investissement en 2020 s'élèvent à **8 886 906.54€** (hors restes à réaliser) contre 9 942 150.44€ en 2019, soit une baisse de 1 055 241.90€ (-10,61%).

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Reste à réaliser	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	822 193,93	197 267,34	121 907,54	503 019,05
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	6 171 450,41	2 553 334,77	891 190,92	2 726 924,72
23	Immobilisations en cours	2 770 101,84	2 419 253,88	340 526,73	10 321,23
	Total des dépenses d'équipement	9 763 746,18	5 169 855,99	1 353 625,19	3 240 265,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	-	-	-	-
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 790 000,00	3 683 873,26		106 126,74
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	760,00		119 240,00
	Total des dépenses financières	3 910 000,00	3 684 633,26	-	225 366,74
45X1	45X1 - Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 673 746,18	8 854 489,25	1 353 625,19	3 465 631,74
040	Opération d'ordre de transfert entre section	70 904,00	32 417,29	-	38 486,71
041	Opérations Patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 904,00	32 417,29		38 486,71
TOTAL		13 744 650,18	8 886 906,54	1 353 625,19	3 504 118,45
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 228 254,89			



➤ **Dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **8 854 489.25€** en 2020 contre 9 391 505.41€ en 2019, soit une baisse de 537 016.16€ (-5,72%). Elles se composent des dépenses d'équipement et des dépenses financières, et regroupent les chapitres 20, 204, 21 et 23.



Le **chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** représente un montant total de **197 267.34€** en 2020 contre 322 671.58€ en 2019, soit une baisse de 125 404.24€ (-38,86%).

Il regroupe les dépenses suivantes :

- La mission de coordination sécurité/santé maternelle Jules Ferry
- La mission d'assistance maîtrise d'ouvrage travaux terrain synthétique
- Le diagnostic effondrement du mur Eglise STE Madeleine
- Les travaux du groupe scolaire FONTAINE BERTIN
- L'extension et réfectoire GS WATRELOT
- Les travaux du CSL
- Le diagnostic amiante parking allée BERTEAUX
- L'acquisition de logiciels
- Le diagnostic amiante WC école EPINE GUYON

Le **chapitre 21 « immobilisations corporelles »** d'un montant de **2 553 334.77€** en 2020 contre 4 318 325.15€ en 2019 soit une baisse de 1 764 990.38€ (-40,87%) et regroupe principalement les dépenses suivantes :



2021/...

Question n° du CM en date du 27/05/2021
Note de synthèse P13/15

Végétaux pour aménagement terre-plein centre-ville	2 030,82 €
Travaux maçonnerie pour création d'un cabinet médical	30 500,00 €
Fonds de commerce centre commercial	40 300,00 €
Travaux sur toitures centre sports et loisirs	53 071,62 €
Aménagement voirie BLD LUCAS et RUE ALINE	40 702,00 €
Fournitures et installation radiographie dentaire	94 741,63 €
Solde travaux démolition partielle ancien centre de tri postal	57 503,78 €

Le **chapitre 23 « immobilisations en cours »** s'élève à **2 419 253.88€** pour l'exercice 2020 contre 1 202 160.33€ en 2019 soit une hausse de 1 217 093.55€ (1,01%) et concerne essentiellement les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jules FERRY.

- Les dépenses financières

Elles s'élèvent à 3 684 633.26€ pour l'exercice 2020 et se composent des chapitres 16 et 27 contre 3 529 548.51€ en 2019 soit une hausse de 155 084.75€ (0,04%).

➤ **Dépenses d'ordre d'investissement**

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement s'élèvent à **32 417.29€** et regroupent les écritures d'ordre suivantes :

- Les travaux en régie : 21 183.29€
- Les écritures d'amortissement des subventions d'investissement : 11 234 €

B. Présentation des recettes d'investissement par chapitre

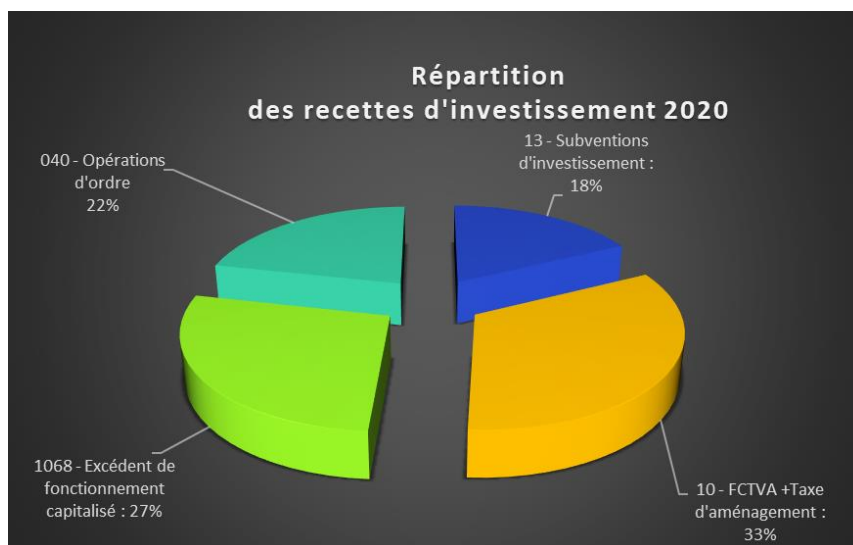
Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Reste à recouvrer	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 599 295,32	840 723,40	348 894,84	409 677,08
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 000 000,00	3 000 000,00		
23	Immobilisations en cours	150 000,00	5 473,96		144 526,04
Total des recettes d'équipement		4 749 295,32	3 846 197,36	348 894,84	554 203,12
10	Dotations fonds divers et réserves	3 697 628,96	2 870 293,27	508 726,64	318 609,05
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 000 000,00	1 300 000,00		
165	Dépôts et cautionnement	2 100,00	6 762,99	-	- 4 662,99
27	Autres immobilisations financières		760,00		- 760,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		16 699 728,96	4 177 816,26	508 726,64	313 186,06
45X2	Total des opérations pour compte de tiers				-
Total des recettes réelles d'investissement		21 449 024,28	8 024 013,62	857 621,48	867 389,18
021	Virement de la section de fonctionnement	3 357 928,01			3 357 928,01
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 009 443,00	1 019 919,87		- 10 476,87
041	Opérations Patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 367 371,01	1 019 919,87		3 347 451,14
TOTAL		25 816 395,29	9 043 933,49	857 621,48	4 214 840,32
001	Excédent d'investissement reporté	1 228 254,89			



2021/...

Question n° du CM en date du 27/05/2021
Note de synthèse P14/15

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2020 à **9 043 933.49€** (hors restes à réaliser) contre 9 497 065.15 € en 2019, soit une baisse de 453 131.66€ (-4,77%).



➤ Recettes réelles d'investissement

En 2020, les recettes réelles d'investissement s'élèvent **8 024 013.62€** contre 8 488 080.28 € en 2019, soit une baisse de 464 066.66€ (5,47% par rapport à 2019) et se composent :

- Des recettes d'équipements
 - Subvention d'équipement : **840 723.40€** en 2020 contre 529 822.92€ soit une hausse de 310 900.48€ (58.68% par rapport à 2019).

	Etat	Région	Département	CAF
Construction ALSH Groupe Scolaire F.Bertin				30 410,24
Terrain synthétique et l'éclairage		80 000,00	39 306,35	
Réhabilitation et extension du GS Jules Ferry	147 380,00		310 927,81	
Equipement de la Police Municipale FIPD		4 000,00		

- Amendes de police : 228 699€ en 2020 contre 235 599€ en 2019 soit une baisse de 6900€ de recettes représentant :(-2,93%).
- Emprunt : 3 000 000€ en 2020 contre 2 500 000€ en 2019, soit une hausse de 500 000€ (20%).



▪ Des recettes financières

Elles s'élèvent à **4 177 816.26€** pour l'exercice 2020 contre 5 458 257.36 et se décomposent comme suit :

- La taxe d'aménagement : 673 289.35€ contre 1 526 979.17 € en 2019 soit une baisse de 852 689.82€ (-55,88%)
- Fonds de compensation de la TVA : 897 003.92€ contre 925 341.19€ en 2019 soit une baisse de 28 337.27€ (-3,06%).
- L'excédent de fonctionnement capitalisé en 2020 est d'un montant 1 300 000€ contre 3 000 000 € soit une baisse de 1 700 000€ (-56,67%). Ce montant correspond au résultat 2019 de la section de fonctionnement affecté à la section d'investissement permettant à la ville d'investir sur l'exercice 2020.

En ce qui concerne le chapitre 024, la règlementation comptable M14 prévoit l'inscription budgétaire des cessions d'immobilisations sur ce chapitre et la réalisation de ces dernières en recettes de fonctionnement sur le compte 775. C'est la raison pour laquelle le chapitre 024 n'est pas mouvementé.

➤ **Recettes d'ordre d'investissement**

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à **1 019 919.87€**. Elles sont regroupées au **chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section »** comprenant :

- Les dotations aux amortissements : 1 007 919.87€
- Les écritures comptables liées à des cessions et sorties d'immobilisations du patrimoine : 12 000€

Décision

Eu égard aux éléments ci-dessus détaillés, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 de la Ville.

Conséquences budgétaires

Le Compte Administratif 2020 de la ville, dont le résultat de l'exercice se solde par un excédent global de **6 584 292.21 €** se décompose comme suit :

Section d'investissement : **85 281.84 €**

Section de fonctionnement : **6 499 010.37 €**

Base Légale

Articles L 1612-12, L.2121-14, L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

